

Public et Objectifs :

L'accompagnement au reclassement s'adresse à tout collaborateur dont le contrat de travail est ou sera rompu.

Il s'agit de permettre aux salariés de suivre, pendant leur préavis de licenciement, des actions de bilans de compétences ou positionnement, une formation aux techniques de recherche d'emploi adaptée à ses besoins et de les accompagner au retour à l'emploi durable.

Le reclassement intervient en cas de :

- Licenciement individuel : outplacement
- Licenciement collectif (avec ou sans PSE) : Antenne Emploi.

Outils & Méthode :

La démarche peut être mise en œuvre pendant les phases de négociations, y compris en situation de PSE.

Reclassement :

Alternance d'entretiens avec le consultant référent et de regroupements favorisant la dynamique de groupe.

- Réalisation des bilans individuels permettant la mise en lumière des projets professionnels.
- Identification et mise en œuvre d'un plan d'actions personnalisé.
- Constitution de groupes de 8 à 15 personnes, en fonction des niveaux de responsabilités et/ou des familles métier.
- Collecte de postes et prospection d'entreprises ciblées : proposition d'OVE (critères DIRECCTE).

Outplacement :

Prestation réalisée uniquement sur la base d'entretiens individuels.

- Réalisation et mise en œuvre des 3 phases avec le consultant référent.
- Accompagnement spécifique en fonction du niveau de responsabilités.
- Collecte de poste et prospection d'entreprises ciblées : proposition d'OVE (critères DIRECCTE).

Financement :

- Dans le cas d'un PSE : notre base d'honoraires est fixée selon les conditions de remboursement de la DIRECCTE.
- Dans le cas d'un outplacement nos honoraires sont étudiés au cas par cas.

Organisation :

- **Lieux** : nos interventions peuvent se dérouler in-situ et/ou à proximité du site menacé et/ou dans nos locaux (Lyon et Marseille).
- **Durée** : outplacement : 6 mois, reclassement : 12 mois.

L'accompagnement est maintenu durant la période d'essai ainsi que durant toute période de travail considéré comme non pérenne (inférieure à 6mois).

Nos coordonnées :

FRAISSINET & Associés

Marseille : 54 Allée Turcat Méry - 13008

☎ 04 96 10 04 10 📠 04 91 53 07 06

Lyon : 3, Place Danton - 69003

☎ 04 37 48 08 83 📠 04 78 71 75 68

✉ conseil-rh@fraissinet.fr 🌐 www.fraissinet.fr

CONTENU ET DÉROULEMENT

Faire le point et se reconstruire pour un nouveau départ.

3 phases

Phase 1 : Réalisation du bilan destiné à effectuer un diagnostic individuel des acquis, afin de construire un ou des projets adaptés au bassin d'emploi ainsi qu'aux choix personnels.

Phase 2 : Formation aux techniques de recherche d'emploi permettant au bénéficiaire de communiquer sur son projet professionnel : à l'écrit par la réalisation de cv, lettres de motivation ; et à l'oral par la verbalisation de son offre de services, en développant son réseau (et notamment par l'activation des réseaux sociaux).

Phase 3 : Accompagnement au retour à l'emploi favorisant l'autonomie du participant dans sa démarche de recherche active d'emploi salarié ou de créateur-repreneur. Cette phase permet la cristallisation du plan d'actions ainsi que sa mise en œuvre.

Il s'agit d'une démarche individualisée destinée à sécuriser le parcours professionnel des personnes en phase de rupture de contrat de travail.